



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Triple Alimentaire

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Triple Alimentaire

Numéro du produit 89-33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) C;R35.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Triple Alimentaire

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient

HYDROXYDE DE SODIUM, Alcohols, C12-13 - branched and linear, ethoxylated (>5 - 10 EO), C9-C11 Alcohol ethoxylate (6), β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts, methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Etiquetage des détergents

< 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|--|--|
| HYDROXYDE DE SODIUM | | 5-10% |
| Numéro CAS: 1310-73-2 | Numéro CE: 215-185-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx |
| Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires. | | |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Met. Corr. 1 - H290 | C;R35 | |
| Skin Corr. 1A - H314 | | |
| Eye Dam. 1 - H318 | | |

Triple Alimentaire

| | | |
|---|--|--|
| C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) 1-2% | | |
| Numéro CAS: 68439-46-3 | Numéro d'enregistrement REACH: Polymer | |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41. | |
| Alcohols, C12-13 - branched and linear, ethoxylated (>5 - 10 EO) 1-2% | | |
| Numéro CAS: 160901-19-9 | Numéro CE: 931-954-4 | Numéro d'enregistrement REACH: N/A (Polymer) |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41. | |
| β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts 1-2% | | |
| Numéro CAS: 68608-68-4 | Numéro CE: 271-795-1 | |
| Classification Eye Dam. 1 - H318 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36. | |
| methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate 0.7-1.0% | | |
| Numéro CAS: 10595-49-0 | Numéro CE: 234-204-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976277-23-XXXX |
| Facteur M (aigu) = 10 | | |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R36. R43. | |
| 2-BUTOXYÉTHANOL 0.5-0.7% | | |
| Numéro CAS: 111-76-2 | Numéro CE: 203-905-0 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx |
| Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires. | | |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21/22 Xi;R36/38 | |

Triple Alimentaire

| | |
|------------------------|----------------------|
| Sodium Acrylate | 0.1-0.2% |
| Numéro CAS: 7446-81-3 | Numéro CE: 231-209-7 |
| Facteur M (aigu) = 1 | |
| Classification | |
| Aquatic Acute 1 - H400 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. |
| Ingestion | Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. |
| Contact cutané | Brûlures chimiques. |
| Contact oculaire | Irritation sévère, brûlure et larmoiement. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Le produit n'est pas combustible. Gaz ou vapeurs toxiques. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. |

5.3. Conseils aux pompiers

Triple Alimentaire

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Sévèrement corrosif. Porter une combinaison de protection chimique. Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lire et suivre les recommandations du producteur. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 35°C.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

2-BUTOXYÉTHANOL

Triple Alimentaire

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 49 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 246 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m³

Alcohols, C12-13 - branched and linear, ethoxylated (>5 - 10 EO) (CAS: 160901-19-9)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts (CAS: 68608-68-4)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate (CAS: 10595-49-0)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Commentaires sur les composants En raison de la nature dangereuse des ingrédients, l'exposition devrait être minimale.

DNEL Industrie - Contact avec la peau; Court terme : 89 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Court terme : 246 mg/m³
Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 75 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 98 mg/m³
Consommateur - Contact avec la peau; Court terme : 44.5 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 123 mg/m³
Consommateur - Ingestion; Court terme : 13.4 mg/kg/jour
Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 38 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 49 mg/m³

PNEC - Eau douce; 8.8 mg/l
- Eau de mer; 0.88 mg/l
- Sédiments (eau douce); 8.14 mg/kg
- Sol; 2.8 mg/kg
- STP; 463 mg/l

Sodium Acrylate (CAS: 7446-81-3)

Triple Alimentaire

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Claire (ou pâle). Paille. |
| Odeur | Légère (ou faible). |
| Seuil olfactif | Non disponible. Non disponible. |
| pH | pH (solution concentrée): ~13 pH (solution diluée): ~ 11.5 @ 1% |
| Point de fusion | ~ 0°C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | ~ 100°C @ 760 mm Hg |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Non applicable. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non applicable. |

Triple Alimentaire

| | |
|--|--|
| Pression de vapeur | Non applicable. |
| Densité de vapeur | Non applicable. |
| Densité relative | ~ 1.090 @ 20°C |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau. |
| Coefficient de partage | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | ~1 cSt @ 20°C |
| Propriétés comburantes | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |
| Commentaires | Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates. |

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 6 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 20 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine Scientifiquement injustifié.

Triple Alimentaire

| | |
|--|---|
| pH extrêmes | ≥ 11,5 Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alkali. . Corrosif. |
| Information générale | Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. |
| Inhalation | Pas de danger significatif à température ambiante. Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosifs. |
| Ingestion | Provoque des brûlures. |
| Contact cutané | Provoque des brûlures. |
| Contact oculaire | Provoque des brûlures. |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Ce produit est corrosif. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Voie d'exposition | Ingestion. |
| Organes cibles | Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue. |
| Symptômes | Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes. |

Informations toxicologiques sur les composants

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

2-BUTOXYÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 300,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 270,0

Triple Alimentaire

| | |
|--|--|
| Espèces | Rat |
| ETA cutanée (mg/kg) | 1 100,0 |
| <u>Toxicité aiguë - inhalation</u> | |
| ETA inhalation (vapeurs mg/l) | 1 100,0 |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. |
| <u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u> | |
| Essais de génotoxicité - in vitro | Mutation génétique:: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Fertility: - NOAEL 720 mg/kg, , Souris |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Foetotoxicité: - NOAEL: 100 mg/kg, , Rat |

Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl-C8-18-Alkyldimethyl, Chlorides

| | |
|---|---------|
| <u>Toxicité aiguë - orale</u> | |
| Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) | 7 950,0 |
| Espèces | Rat |
| ETA orale (mg/kg) | 7 950,0 |
| <u>Toxicité aiguë - cutanée</u> | |
| Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) | 1 560,0 |
| Espèces | Rat |
| ETA cutanée (mg/kg) | 1 560,0 |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|--------------------|---|
| Écotoxicité | On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours. |
|--------------------|---|

Informations écologiques sur les composants

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Triple Alimentaire

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2-BUTOXYÉTHANOL

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

| | |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë - poisson | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - microorganismes | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - terrestre | Indéterminé. |

Informations écologiques sur les composants

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | NOEC, : 10.7 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , : 97.5 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 hours, 72 heures: 31 mg/l, Algues d'eau de mer |

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

toxicité aquatique aiguë

| | |
|---------------------------|----------------------|
| C(E)L₅₀ | 0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1 |
| Facteur M (aigu) | 10 |

2-BUTOXYÉTHANOL

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | LC50, 96 hours, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours, 48 heures: 1550 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , >: > 100 mg/l, |
| Toxicité aiguë - microorganismes | CE ₅₀ , >: > 1000 mg/l, |
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | NOEC, 21 days, 21 jours: > 100 mg/l, |

Triple Alimentaire

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 days, 21 jours: 100 mg/l, Daphnia magna

Sodium Acrylate

toxicité aquatique aiguë

C(E)_{L50} 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl-C8-18-Alkyldimethyl, Chlorides

toxicité aquatique aiguë

C(E)_{L50} 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

Informations écologiques sur les composants

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

2-BUTOXYÉTHANOL

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation eau - Degradation (%) 90.4: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Triple Alimentaire

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

2-BUTOXYÉTHANOL

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage : 0.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

Informations écologiques sur les composants

β -Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

2-BUTOXYÉTHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Koc: ~ 67 @ °C

Constante de Henry 0.000016 atm m³/mol @ °C

Tension de surface 65 mN/m @ °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

2-BUTOXYÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Triple Alimentaire

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Rejeter de petites quantités dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Traiter les grandes quantités dans une usine appropriée ou évacuer par un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1824 |
| N° ONU (IMDG) | 1824 |
| N° ONU (ICAO) | 1824 |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|----------------------------|---------------------------------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION |
| Nom d'expédition (IMDG) | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION |
| Nom d'expédition (ICAO) | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION |
| Nom d'expédition (ADN) | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------|---|
| Classe ADR/RID | 8 |
| Etiquette ADR/RID | 8 |
| Classe IMDG | 8 |
| Classe/division ICAO | 8 |

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------------------------------|----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | II |
| Groupe d'emballage (IMDG) | II |
| Groupe d'emballage (ICAO) | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|--|-------------|
| Groupe de séparation des matières du code IMDG | 18. Alcalis |
| EmS | F-A, S-B |
| Code de consignes d'intervention d'urgence | 2W |

Triple Alimentaire

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 16/02/2015

Révision 1

Numéro de FDS 21002

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Triple Alimentaire

| | |
|---|--|
| Mentions de danger dans leur intégralité | H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|---|--|

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.